

59 rue du Rocher  
75008 Paris

☎ 01 55 30 12 12  
[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)

PP 31/18.07.2008/14h15

### **Stress au travail : l'accord européen enfin approprié par les partenaires sociaux Français, la CFE-CGC s'en félicite.**

Ce texte permettra aux différents acteurs dans l'entreprise de bénéficier d'un cadre de référence.

Il a été mis en évidence la nécessité de prévenir le stress et ses facteurs par une information de tous et une formation des principaux acteurs et surtout en insistant sur la qualité du dialogue social et l'équilibre vie privée vie professionnelle qui sont des thèmes mis en avant par la CFE-CGC.

Ont été actés les facteurs de stress en rapport avec le travail, tels que :

- \* l'organisation et les processus de travail
- \* les conditions et l'environnement de travail
- \* la communication
- \* et les facteurs tels que pressions émotionnelles et sociales.

Cette liste, où l'on retrouve de nombreux items mis en avant par la CFE-CGC dans ses études, est un enrichissement considérable que nous avons obtenu par rapport au texte européen avec, en sus, des notions comme la place des représentants du personnel qui doivent être parties prenantes.

Avec ce texte on a enfin un outil de travail pour s'approprier le problème. Dans cette optique la CFE-CGC va publier une bande dessinée sur ce thème à la rentrée, créer un réseau pour permettre d'échanger et de capitaliser les expériences de ceux qui ont travaillé sur le sujet.

Le chantier ne doit pas s'arrêter là car il ne sera installé dans une dynamique de progrès que lorsque des incitations économiques accompagneront les améliorations faites. C'est l'enjeu du bonus malus ou de la reconnaissance en maladie professionnelle qui motive les entreprises par son effet sur les cotisations.

Service Communication  
**Stéphanie Forge**  
☎ : 01 55 30 12 58  
Fax : 01 55 30 12 60  
Mél : [forge@cfecgc.fr](mailto:forge@cfecgc.fr)

